

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PAR UNE TERRASSE**
Année 2010

1^{ÈRE} DEMANDE

MODIFICATION

RENOUVELLEMENT

Nom de l'établissement:

Adresse:

Identité du demandeur:

N° de téléphone:

Lieu d'implantation de la terrasse:

Zone piétonne

Hors zone piétonne

Surface totale de la terrasse (en m²):

Abonnement semestriel
(du 1^{er} avril au 15 octobre)

Abonnement annuel
(du 1^{er} janvier au 31 décembre)

- ➔ **En cas de 1^{ère} demande ou de modification de la terrasse, veuillez fournir un plan détaillé de la terrasse demandée indiquant:** la largeur et la longueur de l'emplacement que vous désirez occuper, le nom des rues, des commerces voisins, la largeur laissée libre pour le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite (trottoir, entrée d'immeuble, zone piétonne...) ainsi que toute information que vous jugerez utile à l'instruction de votre demande.
- ➔ Le demandeur s'engage à respecter les prescriptions de la « Charte des Terrasses » applicable à Sélestat depuis le 1^{er} février 2010. En cas de non-respect de ces prescriptions, l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée, le cas échéant, pour l'installation d'une terrasse pourra être retirée ou non-renouvelée.

Fait à Sélestat, le:

Signature:

La présente demande est à transmettre au:
Service Réglementation
Mairie de Sélestat
9 Place d'Armes
67600 SELESTAT

→ TERRASSES - DROITS DE PLACE 2010

	ZONE PIÉTONNE	HORS ZONE PIÉTONNE
<u>Abonnement semestriel</u> (du 1 ^{er} avril au 15 octobre)	35,70 euros /m ²	25,50 euros /m ²
	6,10 euros / m ² par mois supplémentaire entamé	4,60 euros / m ² par mois supplémentaire entamé
<u>Abonnement annuel</u> (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)	40,95 euros / m ²	28,65 euros / m ²

Avis de la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Environnement		
FAVORABLE	DEFAVORABLE Motif:	Fait à Sélestat, le Signature:

Décision		
FAVORABLE	DÉFAVORABLE Motif:	Fait à Sélestat, le Pour le Maire et par délégation Guy RITTER Adjoint chargé de l'Économie et du Service Public